

Compte-rendu CHS-CT du 8 Octobre 2018

Ordre du jour

- 1) Accidents de services – maladies professionnelles 2018
- 2) Examen des registres sécurité et santé au travail - RSST
- 3) Budget du CHSCT 2018 – Suivi des dépenses – Vote complémentaire
- 4) Présentation du PAP 2018 – mise à jour
- 5) fiche de signalement – refus d'aménagement de poste
- 6) compte-rendu visite de site CID 40
- 9) Questions diverses

Après l'ouverture de ce CHS-CT, la lecture des déclarations liminaires a commencé. **Le président nous a interrompus dans la lecture de la nôtre. En effet, il contestait la manière dont nous l'avions rédigée !!**

Même s'il s'agit d'une entrave grave à l'exercice du dialogue social, afin de ne pas rester bloqué sur ce point et quitter la réunion, nous avons accepté que certaines difficultés rencontrées par l'ensemble des agents pour exercer leur travail, et celles des représentants syndicaux pour exercer leurs mandats, soient mises en discussion lors des questions diverses.

Bien que Solidaires Finances Publiques soit la seule organisation syndicale à avoir lu une déclaration liminaire, le président du CHS-CT n'a pas jugé bon de prendre le temps de répondre, ou de commenter nos propos, même sur les sujets locaux !

La nouvelle assistante de prévention (Mme Sophie Eymard) a expliqué **les absences de l'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail et du Médecin de Prévention. Une fois de plus ces 2 acteurs de l'hygiène et de la sécurité sont absents alors que les points 1 et 5 de l'ordre du jour auraient eu besoin de l'éclairage de leurs compétences.**

Les CHS-CT de la DISI Sud-Ouest ne doivent pas se dérouler en huis clos entre la parité administrative, et les représentants du personnel.

Accidents de service et maladies professionnelles :

Les 4 accidents de service : 2 sur le trajet domicile/travail et 2 au travail.

Les informations que nous avons pu recueillir ne permettent pas de mettre en place des mesures de préventions pour éviter que se reproduise ce type d'accident.

Pour Solidaires Finances Publiques, il est important que chaque agent puisse travailler dans de bonnes conditions, et que tous les moyens soient mis à la disposition de chacun d'entre nous pour éviter les accidents physiques et psychiques. En cas de difficultés, n'hésitez pas à nous contacter.

Examen des Registres Sécurité et Santé au Travail : à utiliser impérativement avec Firefox

De l'examen des registres, il ressort que le président du CHS-CT souhaite :

- que la Dotation Globale de Fonctionnement prenne en charge les achats de petites fournitures... Espérons que le Directeur de la DISI SO ne donne pas un ordre contraire aux chefs d'établissement !!!

- que les directions locales prennent en charge tous les problèmes de ménage,

- que le Directeur de la DISI SO soit informé de toutes les difficultés rencontrées entre les chefs d'établissement et les directions locales.

Les remarques faites par notre OS sur l'utilisation du nouveau RSST ont eu du mal à être prises en compte. Sans remettre en cause le travail fait par les développeurs de nos services, nous souhaitons que cette application ne soit pas plus contraignante que la précédente.



Section de la DISI SUD OUEST

Solidaires Finances Publiques vous encourage :

- à utiliser ces registres sans modération,
- à consulter les réponses apportées par les correspondants et assistants de préventions,
- à vérifier que vos fiches ne sont pas archivées, alors que les problèmes persistent.

Budget du CHSCT 2018 – Suivi des dépenses – Vote complémentaire

Sur les 53 110 € de budget annuel, il restait 9 881,41€ qui ont été utilisés en totalité.

Vous en trouverez le détail à la rubrique Condition de vie au travail du site Ulysse de la DISI SO.

Pas de problème particulier, l'ensemble des propositions ont été acceptées. **Un seul point a été discuté : le CHS-CT doit-il payer les demandes de double écran de tous les agents de la DISI ?**

Si la majorité des organisations syndicales ne souhaite pas que le CHS-CT serve de complément à la DGF, elle est persuadée du bien-fondé de l'utilisation des doubles-écrans pour le confort des utilisateurs.

Pour notre OS, seuls les aménagements de poste ou les urgences doivent être imputés sur ce budget spécial.

Pour Solidaires Finances Publiques, les outils de travail des agents sont à prendre en charge par l'employeur . N'est-il pas vrai que pour avoir de bons ouvriers il faut leur donner de bons outils ?

Présentation du PAP 2018 – mise à jour

Points restants à valider par les collègues :

ESI de Toulouse : mise à disposition pour les agents de la CID de locaux pour stocker leurs effets personnels sur 3 grands sites de Toulouse

ESI de Poitiers : on attend les résultats des analyses de l'air dans les ateliers « éditiques », : broyeuse, imprimantes et thermofilmuseuse.

ESI de Bordeaux : le service SARI a été complimenté par le Président. Il a mentionné que cette équipe démontre ses capacités de réactions et d'adaptation aux évolutions du métier de la sécurité.

Les AT : **l'avenir des petites AT et plus particulièrement des AT PART n'est pas assuré.**

Le président a déclaré que la DISI NORD devenait le référent des AT PART, et que celle de la DISI SO celui de l'AT SPL, et qu'en conséquence les AT de Bordeaux et Toulouse devraient être pérennes. **En ce qui concerne les agents des AT PART, le président a ajouté que leurs compétences leur permettront d'aller vers d'autres métiers en les accompagnant. La nature de l'accompagnement n'a pas été précisée...**

Le DUERP 2019 va être révisé. Bien que la procédure sera allégée cette année, vous devez vous en saisir, et ne pas hésiter à demander que soit pris en compte tous les problèmes nouveaux et ceux déjà connus. En effet, ces derniers ont pu être considérés comme résolus à tord ou sont réapparus.

Fiche de signalement – refus d'aménagement de poste

Le président du CHS-CT a expliqué les raisons de ce refus : le directeur de la DISI SO estime que le Médecin de Prévention n'a pas assez motivé son aménagement de poste. **L'agent devra, selon lui, reprendre ses activités en dépit des recommandations de la médecine du travail.**

Visite de site de la CID40 :

La CID 40 est implantée dans 2 immeubles de Mont-de-Marsan. Le local situé rue Dulamon est ancien et bruyant. Il sert à la fois de bureau, d'atelier, et de stockage.



Section de la DISI SUD OUEST



La DISI SO va demander à la DDFIP 40 :

- pourquoi le nouvel agent ne peut pas déjeuner au restaurant administratif de la préfecture
- de faire un nettoyage spécifique des faux planchers des locaux de la rue Dulamon.

Elle va également saisir le médecin coordonnateur afin qu'il organise les visites médicales obligatoires.

Le président du CHS-CT a émis l'idée d'une réorganisation géographique de cette CID : 2 sites, équivalent en matière de postes de travail, existent sur ce département (Mont-de-Marsan et Dax)...

Les agents de la CID 40 peuvent contacter Solidaires Finances Publiques de la DISI SO pour nous faire part de leurs réactions.

Questions diverses :

1 - Véhicules de service : 2 vont être vendus et remplacés par un seul. Sans doute une Peugeot 208.

La voiture dédiée à la CID81 n'est plus en état, et elle sera remplacée prochainement.

Les véhicules utilitaires sont peu utilisés, c'est pourquoi leur remplacement est improbable.

Des conventions d'utilisation des véhicules DDR-FiP vont être discutées très prochainement avec les directions locales.

2 – Télétravail : la Direction attend la note de cadrage. Il est peu probable que les agents « télétravailleurs » soient dotés d'écran 22 pouces en plus d'un PC portable.

3 – Vêtement adapté aux périodes de chaleur : le Président a redit que les fonctionnaires en contact avec l'extérieur devaient avoir une tenue correcte. Il n'a pas défini ce qu'était une tenue correcte. Mais il est évident que pour lui, le port d'un bermuda par un homme n'est pas correct... Il faudra très certainement revenir sur le sujet avant l'été prochain si les agents le souhaitent.

4 – Les frais de déplacement : une nouvelle note locale va être diffusée.

En ce qui concerne les repas pris dans les res-

taurants administratifs des directions locales, une étude va être demandée auprès des CDASS.

5 – Médecin du travail : leur nombre insuffisant ne leur permet pas de suivre correctement l'ensemble des agents. Il faut malheureusement faire trop souvent appel au médecin coordonnateur.

6 – Cellule d'écoute de la DGFIP : aucune information particulière de la part de la direction locale.

Pour Solidaires Finances Publiques, la mise en place de cette cellule montre bien que les agents de la DGFIP sont en grande difficulté.

Nous pensons que la DGFIP par ces simples rustines veut soigner des plaies qu'elle a ouverte depuis trop longtemps : suppressions d'emplois, de services, restructurations, dégradation des conditions de vie au travail

Vos représentants en CHS-CT :

Bruno Rigoulet :

bruno.rigoulet@dgfip.finances.gouv.fr

Christine Robert :

christine.robert@dgfip.finances.gouv.fr

Geneviève Delaunay :

genevieve.delaunay@dgfip.finances.gouv.fr

Sylvette Cros :

sylvette.cros@dgfip.finances.gouv.fr

**Annexe
liminaire CHS-CT**